**Les 7 résolutions numériques du Cigref**

A l’occasion de ses vœux 2018, le Cigref a choisi d’y associer 7 résolutions, et non des moindres, pour envisager une nouvelle année et un monde encore plus numérique.

Qu’il s’agisse de cybersécurité, de Blockchain, d’Intelligence Artificielle, de création d’emplois, de l’attractivité des métiers de l’informatique, de la position des femmes, de l’implication des entreprises et de l’Etat, de l’autonomie de la France, toutes les conditions doivent être réunies pour « réussir numériquement ». Découvrez le message du Cigref…

**Résolution 1**

**Créer les conditions**, **jusqu’au plus haut niveau de l’Etat,** d’une conviction, partagée par les dirigeants des entreprises et des administrations publiques, de l’impérieuse nécessité de la réussite du numérique comme condition de la croissance de l’économie et de la création d’emplois

**Résolution 2**

**Renforcer de manière significative,** particulièrement en direction des femmes, l’attractivité des métiers de l’informatique et des technologies numériques, et favoriser le développement des compétences numériques dans les entreprises et les administrations publiques, notamment par la formation continue

**Résolution 3**

**Poursuivre l’anticipation et la compréhension du monde numérique**, en menant des travaux de recherche significatifs, publics et privés, et financés au meilleur niveau, pour en partager les résultats et restaurer l’autonomie stratégique de la France et de l’Europe sur les principaux enjeux technologiques tels que les microprocesseurs, l’intelligence artificielle, la blockchain, la réalité augmentée

**Résolution 4**

**Positionner la cybersécurité comme condition indispensable de la confiance dans l’économie numérique** et comme domaine stratégique pour la compétitivité des entreprises et la performance des administrations

**Résolution 5**

**Agir pour créer, dans les territoires, des écosystèmes dynamiques et pérennes de PME innovantes et de startups,** disposant des conditions fiscales et de financements nécessaires à leur développement, ayant accès à un marché domestique européen unifié, et ouverts sur la conquête des marchés mondiaux

**Résolution 6**

**Promouvoir, dans tous les secteurs d’activité de la société, un usage éthique du numérique,**particulièrement en termes de transparence des traitements algorithmiques, de protection des données personnelles, de respect de la vie privée et d’égalité d’accès aux ressources numériques

**Résolution 7**

**Créer les conditions, notamment en termes de régulation, de normalisation, de concurrence et d’infrastructure,** pour que les systèmes numériques puissent être déployés, maîtrisés et finalement gouvernés, dans les entreprises et les administrations publiques, de manière agile et sans entrave excessive.